



<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales Bureau des concours et des examens professionnels Bureau de la formation continue et du développement des compétences 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>N° NOR AGRS1424584C</p>	<p>Note de service</p> <p>SG/SRH/SDDPRS/2014-882</p> <p>10/11/2014</p>
---	---

Date de mise en application : 20/11/2014

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 31/12/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat relevant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), session 2015.

Destinataires d'exécution

DRAAF - DAAF- DREAL
DDT(M) - DD(CS)PP
Établissements d'enseignement agricole
Administration Centrale
MEDDE
FranceAgriMer – ASP – INAO – ODEADOM IFCE – IGN – ONF - IRSTEA
Pour information : CGAAER - IGAPS - Organisations syndicales

Résumé : un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat est ouvert au titre de l'année 2015.

Suivi par Bureau des concours et des examens professionnels : Patrick CASTRO / Christine DUVAL

patrick.castro@agriculture.gouv.fr

christine.duval@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.44.85 / 53.99 Fax : 01.49.55.50.82

Bureau de la formation continue et du développement des compétences

Nathalie JOUANNET nathalie.jouannet@agriculture.gouv.fr

Tél. : 01.49.55.58.23

Date d'ouverture des pré-inscriptions : 20 novembre 2014

Date de clôture des pré-inscriptions : 18 décembre 2014

Date limite de dépôt des dossiers : 8 janvier 2015

Nombre de places : 25

Textes de référence :- décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

- décret no 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

- arrêté du 30 septembre 2013 modifié fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

L'examen professionnel en vue de l'établissement du tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat est organisé au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) au titre de l'année 2015.

Le nombre des places offertes est fixé à 25.

I. CALENDRIER

La pré-inscription télématique se fera par Internet sur le site www.concours.agriculture.gouv.fr du 20 novembre au 18 décembre 2014. Dans les jours qui suivent sa pré-inscription, le candidat reçoit une fiche de confirmation accompagnée de documents explicatifs. Le candidat qui n'aurait pas reçu ce courrier dans les jours suivant sa pré-inscription doit prendre contact sans délai avec les gestionnaires indiqués en entête.

Les candidats devront retourner **au plus tard le 8 janvier 2015** (le cachet de la Poste faisant foi) leur confirmation d'inscription accompagnée des pièces demandées ainsi que du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) à l'adresse suivante :

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
SG / SRH / SDDPRS
Bureau des concours et des examens professionnels
À l'attention de M. Patrick CASTRO et Mme Christine DUVAL
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP

Tout dossier parvenu au bureau des concours et des examens professionnels après **le 8 janvier 2015** avec un cachet de la Poste comportant une date postérieure ou ne comportant pas de date, ou parvenu incomplet après cette date entraînera le rejet de la candidature.

L'épreuve orale aura lieu à partir du 17 mars 2015 à Paris.

II. CONDITIONS D'ACCÈS

En application de l'article 19 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 visé ci-dessus, sont admis à prendre part aux épreuves les attachés d'administration du MAAF qui, au plus tard le 31 décembre 2015, auront accompli au moins trois ans de services effectifs dans un corps civil ou un cadre d'emplois de catégorie A ou de même niveau et compteront au moins un an d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade d'attaché, ces deux conditions étant cumulatives.

III. NATURE ET MODALITÉS DE L'ÉPREUVE

IMPORTANT : le contenu du dossier de RAEP est modifié par rapport aux sessions précédentes.

L'examen professionnel comporte une épreuve orale unique d'une durée de trente minutes consistant en un entretien avec le jury.

L'entretien débute par un exposé de dix minutes au plus du candidat sur les différentes étapes de son parcours professionnel. Pour conduire cet entretien, le jury dispose d'un dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle dans lequel il expose la méthodologie qui a été la sienne dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'il a mené ou auquel il a contribué, les difficultés qu'il a rencontrées et les enseignements qu'il en a tirés.

L'entretien avec le jury vise à :

— reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat sur la base du dossier qu'il a fourni ;

— apprécier ses motivations, ses aptitudes au management, ses capacités à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Au cours de l'entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions de l'administration ou de l'établissement dans lequel il est affecté.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle qu'il transmet dans les conditions sus-indiquées.

L'épreuve est notée de 0 à 20. À l'issue des épreuves, le jury établit par ordre alphabétique la liste des candidats ayant satisfait à l'examen professionnel. Seuls peuvent être inscrits sur cette liste les candidats qui ont obtenu une note, fixée par le jury, qui ne peut être inférieure à 10 sur 20.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) sera établi par les candidats conformément au modèle téléchargeable sur le site TÉLÉMAQUE, à l'adresse suivante : <http://www.concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement/dossiers-de-presenta-tion-et-de-reconnaissance-des-acquis-d'experience-professionnelle/>.

Les candidats trouveront joints à ce modèle le référentiel d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi qu'un guide d'aide à la constitution du dossier de RAEP. Le dossier de RAEP est visé par le supérieur hiérarchique (en bas de la page 6) : ce visa n'est pas un avis.

IV. COMPOSITION DU JURY

Le jury, nommé par arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du gouvernement, est présidé par un fonctionnaire issu d'un corps recruté par la voie de l'École nationale d'administration ou par un fonctionnaire appartenant à un corps d'inspection ou de contrôle.

Il comprend des administrateurs civils, des attachés hors classe, des attachés principaux d'administration du MAAF. Peuvent également être nommés membres du jury :

- des fonctionnaires de catégorie A d'une administration autre que celle du ministère ou de l'autorité de rattachement détenant un grade au moins équivalent et un indice terminal au moins égal à celui des fonctionnaires appartenant aux corps et grades mentionnés à l'alinéa précédent ;
- des membres du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel.

L'arrêté nommant le jury désigne le membre du jury remplaçant le président dans le cas où celui-ci se trouverait dans l'impossibilité d'assurer sa fonction.

Le jury peut se constituer en groupes d'examineurs.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

V. CONTRÔLE DE LA RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

La vérification par l'administration que les lauréats remplissent les conditions requises pour concourir peut intervenir après les épreuves et au plus tard jusqu'à leur date de nomination.

Par conséquent, le fait d'être convoqué(e) aux épreuves, voire de figurer sur la liste d'admission, ne confère juridiquement aucun droit à nomination s'il s'avère que ces conditions n'étaient pas réunies.

VI. APPUI A LA PRÉPARATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL

En région, les délégués régionaux à la formation continue informeront les candidats sur les possibilités de formation existantes en région ou en inter-région.

Des préparations pourront être organisées par les responsables locaux de formation, les délégués régionaux eux-mêmes ou encore d'autres opérateurs ou partenaires de formation (ex: IRA, Plate Forme RH, CVRH ou des directions régionales).

Les candidats en fonction au MAAF devront informer leur supérieur hiérarchique de leur participation à cet examen professionnel.

Les directeurs et chefs de service sont invités à assurer la plus large diffusion de la présente note auprès des personnels placés sous leur autorité et susceptibles d'être intéressés par cet examen professionnel.

Le Chef du Service des ressources
humaines

Jacques CLÉMENT

Liste des délégué(e)s régionaux à la formation continue

ALSACE	M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF Strasbourg Tél : 03.69 32 50 67 (66) Fax : 03 69 32 50 60
AQUITAINE	Mme Sophie de GRIMAL sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF Bordeaux Tél : 05.56.00.43.52 (42.68) Fax : 05.56.00.43.70
AUVERGNE	Mme Elsa TAARAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF Lempdes Tél : 04.73.42.27.92 (76) Fax : 04.73.42.27.91
BOURGOGNE	Mme Solène AUBERT solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF Dijon Tél : 03.80.39.30 59 (82) Fax : 03.80.39.30.99
BRETAGNE	Mme Carmen GAN carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistantes : Aline CAZOULAY	DRAAF Rennes Tél : 02.99.28.22.04 (22 75 / 22 80) Fax : 02.99.28.20. 48
CENTRE	Nicolas DUPUY Nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF Orléans Tél : 02.38.77.40.00 (41 96) Tél : 02.38.77.41.96
CHAMPAGNE-ARDENNE	Mme Isabelle HUART-CARBONNEAUX isabelle.huart-carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF Chalons en Champagne Tél : 03.26.66.20.25 (20.21) Fax : 03.26.66 20 21
CORSE	M. Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF Ajaccio Tél : 04 95 51 86 74 (44) Fax : 04.95.51.12 88
FRANCHE-COMTE	M. Julien SAUVAYRE julien.sauvayre@agriculture.gouv.fr Assistant : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 191, rue de Belfort 25043 BESANCON Cedex Tél : 03.81.47.75.46 (75.36) Fax : 03.81.47.75.48
GUADELOUPE	Mme Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe (Basse Terre) Tél : 05.90.99.60.39 (60 17) Fax : 05.90.99.09.10

GUYANE	<p>Déléguée régionale Formco : Mme Suzy THOMSON suzy.thompson@agriculture.gouv.fr</p> <p>Délégué régional GRAF : Mme Fanny PAYET fanny.payet@educagri.fr</p>	<p>DAAF de la Guyane (Cayenne) Tél : 05.94.29.63.71 Fax : 05.94.29.63.63</p> <p>LEGTA de Macouria Tel : 05.94.38.76.26 Fax : 05.94.38.76.25</p>
ÎLE-DE-FRANCE	<p>Mme Nathalie NICOL nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA</p>	<p>DRIAAF Ile-de-France (Cachan) Tél : 01.41.24.17.78 (17.01) Fax : 01.41.24.17.15</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON	<p>M. Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS et Frédéric POUGET</p>	<p>DRAAF Montpellier Tél : 04.67.10.19.14 (19.12)(19.18) Fax : 04.67.10.01.02</p>
LIMOUSIN	<p>Véronique DELGOULET veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN</p>	<p>DRAAF Limoges Tél : 05. 55.12. 92.74 (92.73) Fax : 05.55.12.92.59</p>
LORRAINE	<p>Mme Roberte MORLOT roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT</p>	<p>DRAAF Metz Tél : 03.55 74 11 08 (11 09) Fax : 03 55 74 11 01</p>
MARTINIQUE	<p>Mme Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DAAF Martinique (Fort de France) Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71</p>
MAYOTTE	<p>Mme Carmen NICOLLET carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr</p>	<p>DAAF de Mayotte (Mamoudzou) Tél. : 02 69 63 81 37 Fax : 02 69 61 10 31</p>
MIDI-PYRÉNÉES	<p>M.me Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA – Chargée de formation : Christiane PERCHE</p>	<p>DRAAF Toulouse Tél : 05 61 10 61.84 (62.03 / 62.18) Fax : 05.61.10.61.75</p>
NORD PAS-DE-CALAIS	<p>M. Patrick SENECHAL patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE</p>	<p>DRAAF Lille Tél : 03.62.28.40.86 (40.87) Fax : 03.62.28.41.01</p>
PICARDIE	<p>Mme Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE</p>	<p>DRAAF Amiens Tél : 03.22.33.55.49 (55.36) Fax : 03.22.33.55.50</p>

BASSE NORMANDIE	Mme Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF Caen Tél : 02.31.24.97.16 (98.97) Fax : 02.31.24.99 11
HAUTE- NORMANDIE	Mme Valérie GARNIER valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF Rouen Tél : 02.32.18.94.03 (94 29) Fax : 02.32.18.94.01
PAYS DE LA LOIRE	Délégué régional Formco : M. Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD Délégué régional GRAF : M. Jean-Luc SCHAFER jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD	DRAAF Nantes Tél : 02 72 74 70 15 (70 14)
POITOU- CHARENTES	Mme Séverine ETCHESSAHAR severine.etchessahar@agriculture.gouv.fr Assistants : Cécile DURIVALT, Nadia COUTANCEAU-METAY	DRAAF Poitiers Tél : 05.49.03.11.27 (11.23) Fax : 05.49.03.11.12
REUNION	Délégué régionale Formco : Pascal NOUVET pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mme Mariame ABDALLAH	DAAF de la Réunion (St Denis de La Réunion) Tel 02.62.30.89.47 Fax : 02.62.30.89.99
PROVENCE- ALPES-CÔTE D'AZUR	Mme Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr assistantes Christiane PARAVISINI Patricia PASSALACQUA	DRAAF Marseille Tél : 04 13 59 36 35 (36.34 / 36.33) Fax : 04 13 59 36 32
RHÔNE-ALPES	Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Isabelle ANSELME, Brigitte FIKET (concours), Annie VERNOSY (RLF DRAAF)	DRAAF Lyon Tél : 04.78.63.13.08 (13.13) Fax : 04.78.63.34.17
ADMINISTRATION CENTRALE	Déléguée administration centrale à la formation continue : Mme Chrystelle ARCHE chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante: Wassila GOURARA	78, rue de Varenne - 75007 PARIS Tel : 01.49.55.55.10 (60 79)